

1- Compte rendu du 19 octobre 2018

Le compte rendu de la séance du 19 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2- Désignation d'un secrétaire de séance

Gilles LACLAVERE a été nommé secrétaire de séance

3- CR décisions prises par le Maire

- Néant

4- Compte rendu des arrêtés pris par le Maire

Le Maire fait un compte rendu des arrêtés pris depuis le 20 octobre 2018.

M. Francis Dulin ne pouvant pas être présent dès le début de la séance, le Maire propose à l'assemblée, qui accepte, de modifier l'ordre des points à examiner et d'y rajouter les rapports des comités syndicaux.
Accepté à l'unanimité.

5- CCLG – Avis sur le rapport financier de la CLECT du 13 novembre 2018 portant évaluation de transfert de charges « GEMAPI » (délib 2018-349)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et le rôle de la commission de transfert de charge en ce qui concerne l'évaluation des charges consécutives au transfert de nouvelles compétences.

Il précise que par délibération du 19 octobre dernier, le conseil municipal a approuvé le rapport financier de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 05 septembre dernier portant proposition de dérogation à l'évaluation classique concernant la compétence GEMA, rapport devant être approuvé par l'ensemble des conseils municipaux.

Il précise que certains conseils municipaux n'ayant pas approuvé ce rapport financier dérogatoire, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est à nouveau réunie le 13 novembre dernier pour procéder à l'évaluation classique du transfert de la compétence GEMAPI.

Il présente le rapport de la commission et indique que ce dernier doit être approuvé à la majorité simple du conseil communautaire et par la majorité qualifiée des communes concernées.

Il expose que ce rapport a été approuvé par 55 voix « pour » et 1 « contre » par le conseil communautaire le 26 novembre dernier et il invite le conseil municipal à délibérer sur l'approbation de ce rapport.

Résultat du vote : 3 voix : Pour - 5 voix : Abstention

Le rapport financier de la CLECT du 13 novembre 2018 n'est pas approuvé.

Le conseil municipal confie au Maire le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

6- Voirie

La commission voirie se réunira le 12 janvier 2019 à 9 heures pour préparer le programme des travaux 2019 et la mise à niveau de la signalisation routière.

Une réflexion est engagée pour organiser le stationnement sur la place de l'église, en remplacement des pierres actuelles peu esthétiques.

7- Cimetière – gestion des déchets

Le Maire donne lecture des propositions du SIDEL concernant la gestion des déchets du cimetière.

Actuellement il y a un conteneur d'ordures ménagères (noir) (770 l)

Il est proposé :

- Retrait du conteneur 770 l que le SIDEL récupérerait sur place pour un montant de 10€
- Ajout d'un conteneur 120l Jaune
- Ajout d'un conteneur 120l noir

Leur contenu devra être transporté par nos soins au dépôt au village

- Création d'un espace 'Récup' pour les pots, vases, jardinières en bon état. Achat ou réalisation à la charge de la commune.
- Installation d'un dispositif pour les déchets verts.

Ces aménagements seront réalisés en corvée.

8- Travaux

Logement Savoletti : devis pour réfection de la toiture : 15 000 TTC

Demander subventions auprès de la CCLG et du conseil départemental

Fontaine : Une résine sera appliquée au printemps pour remédier aux problèmes de fuites.

Salle des fêtes : envisager de repeindre les menuiseries intérieures et boucher les fissures.
Le maire est chargé de faire établir des devis.

Portillon de la cour de l'école : à réparer

Eglise : Des tuiles du clocher sont tombées sur le toit de l'église. L'entreprise TUO a procédé à une réparation d'urgence afin de stopper les infiltrations d'eau.

Une déclaration de sinistre est en cours auprès de la MAIF pour refaire les peintures endommagées.

WC publics : changer le mécanisme de la chasse d'eau.

9- Eclairage public

Monsieur le Maire présente le devis établi par le Syndicat d'Energies du Gers pour le remplacement des ampoules existantes par des sources LED : 8 785.34€ à la charge de la commune.

10- Communes nouvelles

Alain VACQUE, Sylvie BORDON et Francis DULIN ont assisté à une réunion à Sempesserre, concernant la fusion de communes.

Cet échange, en présence de Mme la Sous-Préfète de Condom, réunissait les communes de Sempesserre, Sainte-Mère, Saint-Avit Frandat, Castet-Arrouy et Castéra-Lectourois.

Ils exposent au conseil municipal les contraintes et les avantages résultants d'une fusion. Compte tenu des prochaines échéances électorales, aucune fusion ne pourra être réalisée avant 2020.

Mais le conseil municipal est conscient qu'une réflexion sérieuse doit être conduite, compte tenu de la pression de l'état pour encourager les fusions.

11- Bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Toit Familial (SAG HLM) est favorable au projet de réhabilitation des bâtiments scolaires de Castéra-Lectourois en logements sociaux.

Il précise que cette opportunité ne se renouvellera pas et qu'en conséquence, il conviendra de donner rapidement l'accord de la commune.

Le Maire donne lecture des observations formulées par écrit par M. Daniel BOUNET, excusé pour cette séance, et qui souhaitait faire connaître son désaccord pour la mise à disposition au Toit Familial. Il souhaite qu'un groupe de travail soit constitué afin d'étudier les possibilités de réhabilitation de ces bâtiments.

Après avoir débattu, le conseil municipal décide de créer un groupe de travail chargé d'examiner les solutions possibles : salles de réunion pour les associations (et/ou pouvant être louées), secrétariat de mairie, locaux à usage commercial générant des revenus, logement....

Il est suggéré également

- que ce bâtiment puisse être affecté à différents usages.
- de procéder dans un 1^{er} temps à la réfection de la toiture puis d'étaler sur plusieurs années les différents projets afin de supporter le coût financier.

Groupe de travail : Gilles LACLAVERE, Eric COTAYNA, Jean-Pierre BARRIEU, Sylvie BORDON, Daniel BOUNET, Jean-Pierre CANDELON.

Le Maire demande au groupe de travail de présenter ses propositions avant fin mars pour préparer le budget 2019.

Mise à disposition de salles (salle des fêtes, et salles de l'école).

Le conseil municipal poursuit sa réflexion sur les conditions de mise à disposition de salles pour des réunions, sollicitée par des particuliers, des associations, des organismes professionnels....

Ils regrettent qu'en l'état actuel, aucune salle ne puisse être mise à disposition des agriculteurs, dans le cadre de réunions professionnelles, dès lors que la structure qui organise la réunion n'a pas ses statuts déposés dans la commune.

Le Maire rappelle que le problème reste une question d'assurance et de responsabilité du Maire, même s'il s'agit d'une réunion avec peu de participants. Afin de se prémunir, il invite le conseil municipal à réfléchir aux conditions d'accès à ces salles et aux règles de fonctionnement.

Le conseil municipal demande que ce point soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil.

12- Comités syndicaux

Aucune observation concernant le compte rendu du SIAEP du 04/12/2018

13- Questions diverses

Poste agent entretien : le Maire de Saint-Mézard envisage de recruter un agent pour l'entretien du village (à mi-temps) et afin de proposer aux candidats un poste à temps complet, il sollicite la commune de Castéra-Lectourois pour l'embauche d'un agent d'entretien à mi-temps.

Le conseil municipal ne souhaite pas, à l'unanimité, procéder à la création d'un poste d'agent d'entretien.

Adressage : Suite à la réception du devis accepté, la Poste invite le conseil municipal à procéder à la délimitation et la dénomination des voies qui leur permettra ensuite de réaliser l'audit-conseil prévu dans le contrat.

Un groupe de travail est constitué : Guy VERDIER, Francis DULIN, Alain VACQUE, Nicole MARTY

Journée citoyenne : Suite au succès de la première journée citoyenne, une prochaine journée sera organisée au printemps.

Séance levée à 1h 00